

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/164/2007 – ÉFAI

24 octobre 2007

AU 275/07

Préoccupations pour la santé / Détention illégale

États-Unis
(Guantánamo)

Abdul Hamid al Ghizzawi (h), ressortissant libyen

Selon un diagnostic médical, Abdul Hamid al Ghizzawi, détenu à Guantánamo, est atteint d'hépatite B et de tuberculose. Or, Amnesty International craint que cet homme ne bénéficie pas d'une prise en charge médicale adaptée à son état de santé.

Abdul Hamid al Ghizzawi a indiqué à son avocate que sa santé avait commencé à se dégrader lors de sa première année de détention à Guantánamo, et qu'elle s'était continuellement détériorée au cours de ses cinq années passées sur la base militaire américaine. En septembre 2006, il a appris que des médecins de l'hôpital de Guantánamo avaient décelé chez lui, à une date antérieure, une hépatite B et une tuberculose.

À la suite d'une visite en mai 2007, l'avocate d'Abdul Hamid al Ghizzawi a qualifié son état de santé d'« *alarmant* » : « *Il avait les traits tirés et le teint à la fois terreux et jaune. Il lui était difficile de se concentrer sur quoi que ce soit [...] On voyait qu'il souffrait en permanence [...] Il était très affaibli et fatigué [...] [il] m'a dit qu'il ne pouvait marcher plus de quelques mètres sans être épuisé.* » La dernière visite de l'avocate remonte à septembre 2007. Abdul Hamid al Ghizzawi pouvait à peine marcher et se serait tordu de douleur au cours de leur entretien. La juriste a déclaré craindre pour la vie de son client.

Amnesty International est inquiète à l'idée qu'Abdul Hamid al Ghizzawi ne reçoive pas les soins médicaux requis par son état de santé. Selon une déclaration du chirurgien et responsable de l'hôpital de Guantánamo, Abdul Hamid al Ghizzawi ne souhaitait pas être soigné contre les affections dont il souffre. Or, d'après ses avocats, ni lui ni eux n'ont été informés du diagnostic avant septembre 2006, date à partir de laquelle Abdul Hamid al Ghizzawi a demandé une prise en charge médicale, sans jamais être entendu.

Abdul Hamid al Ghizzawi a été transféré en décembre 2006 au Camp 6 de Guantánamo, la plus sévère des structures de la base : les détenus y sont maintenus dans des conditions d'isolement extrême et de privations sensorielles pendant au moins vingt-deux heures par jour, dans des cellules d'acier individuelles qui ne comportent aucune fenêtre donnant sur l'extérieur. Amnesty International s'inquiète du fait que les conditions au Camp 6 pourraient avoir un effet particulièrement nocif sur la santé psychologique et physique des prisonniers qui y sont détenus : elles exacerbent le stress inhérent à leur incarcération pour un temps indéfini sans jugement et sans aucun contact avec leurs familles. Évoquant sa première visite à Guantánamo, en février 2007, depuis le transfert d'Abdul Hamid al Ghizzawi au Camp 6, l'avocate a déclaré : « *[il] était complètement recroquevillé contre le mur lorsque je suis entrée. Il serrait ses bras autour de son corps pour se réchauffer, luttant contre la sensation de froid qu'il éprouve en permanence depuis plus de deux mois, et ses pieds étaient enchaînés au sol. Il grelottait, serrait les dents et refusait de me regarder.* » Au cours de leur entretien, Abdul Hamid al Ghizzawi a affirmé qu'il vomissait plusieurs fois par jour et qu'il souffrait de fréquents maux de tête, de démangeaisons, de douleurs au dos et à l'abdomen, de fréquents saignements de nez et de douleurs aux mâchoires. Ses difficiles conditions de détention, en particulier son isolement extrême et le régime disciplinaire du Camp 6, auraient gravement affecté son état de santé mentale. Selon certaines sources, il s'est mis à parler tout seul et éprouve de la difficulté à fixer son attention ou à se concentrer lors des conversations avec son avocate.

En novembre 2004, au vu de la « *médiocrité et de la faiblesse des éléments d'information fournis* », les membres d'un tribunal d'examen du statut de combattant ont jugé à l'unanimité qu'Abdul Hamid al Ghizzawi n'était pas un « combattant ennemi ». À peine deux mois plus tard, un autre collège de juges réuni sans que l'intéressé ne soit présent ni notifié a cependant conclu le contraire.

Abdul Hamid al Ghizzawi avait trente-neuf ans lorsqu'il a été capturé, en Afghanistan, par les troupes de l'Alliance du Nord, vers la fin de 2001. Il a été vendu aux forces américaines, puis transféré à Guantánamo après être passé par divers centres de détention afghans administrés par les États-Unis. Abdul Hamid al Ghizzawi vivait en Afghanistan depuis 1989. Il est marié avec une Afghane. Sa fille, âgée de presque six ans aujourd'hui, n'avait que six mois lorsqu'il a été capturé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Environ 330 hommes d'une trentaine de nationalités différentes sont détenus sans avoir été jugés sur la base militaire américaine de Guantánamo. La plupart seraient maintenus à l'isolement aux Camps 5, 6 ou Echo. Conçu pour 178 détenus, le Camp 6 est entouré de hauts murs de béton. Les cellules ne laissent entrer ni la lumière naturelle ni l'air, ce qui est contraire aux normes internationales. Elles sont éclairées par un tube fluorescent qui reste allumé vingt-quatre heures sur vingt-quatre et qui est contrôlé par les gardes. La lumière serait apparemment baissée pendant la nuit, mais on ne sait pas exactement dans quelle mesure. L'unique source d'air dans les cellules provient de la climatisation, qui est aussi contrôlée par les gardes. Les détenus sont parfois soumis à des « *pertes des privilèges* » à titre de sanction : des biens de première nécessité, notamment des tee-shirts thermolactyls, peuvent leur être confisqués. Le manque de contact humain au Camp 6 semble renforcé par d'autres procédures du règlement intérieur. Ainsi les portes des cellules sont contrôlées à distance et les gardes escortant les détenus pour leur promenade portent des gants épais. La porte présente une ouverture à travers laquelle la nourriture est glissée de sorte que les détenus n'ont que de très rares contacts directs avec d'autres êtres humains. Les gardes resteraient silencieux lors de la plupart de leurs contacts avec les détenus. De plus, à chaque fois qu'ils quittent leur cellule, les détenus sont escortés et maintenus dans les fers. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document suivant : *États-unis. Détenus de Guantánamo à l'isolement : des conditions cruelles et inhumaines*, avril 2007, <http://web.amnesty.org/library/index/fraAMR510512007?open&of=fra-USA>.

De très nombreuses preuves, tant aux États-Unis que dans le reste du monde, indiquent qu'un isolement prolongé peut entraîner de sérieux troubles psychologiques et physiques, en particulier lorsque d'autres privations telles que des conditions de stimulation sensorielle réduite, l'inactivité et l'isolement dans un espace clos viennent s'ajouter à cet isolement.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous gravement préoccupé à l'idée qu'Abdul Hamid al Ghizzawi ne bénéficie pas de soins médicaux adaptés aux pathologies dont il souffre ;
- priez les autorités de permettre immédiatement à cet homme de consulter un médecin et d'être pris en charge par un spécialiste si nécessaire, conformément à l'article 22.2 de l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus, afin qu'un diagnostic puisse être posé dans des conditions satisfaisantes et qu'il bénéficie de tous les soins dont il pourrait avoir besoin ;
- invitez-les à permettre à des experts médicaux indépendants de lui rendre régulièrement visite à Guantánamo, afin d'évaluer son état de santé et ses besoins en soins ;
- demandez son transfert immédiat du Camp 6 vers une autre structure, où les conditions n'auront plus d'effet nocif sur sa santé physique et mentale ;
- dites qu'Abdul Hamid al Ghizzawi doit être autorisé à être en contact avec sa famille par des lettres régulières, ainsi que par des appels téléphoniques et des visites ;
- demandez la fermeture du centre de détention de Guantánamo Bay et la libération des personnes qui y sont détenues, à moins que celles-ci ne soient inculpées, dans les meilleurs délais, d'une infraction dûment reconnue par le droit et traduites devant un tribunal civil de droit commun dans le plein respect des normes internationales, et sans recours possible à la peine capitale.

APPELS À :

Commandant de la Joint Task Force de Guantánamo :

Rear Adm. Mark H. Buzby, Commander Joint Task Force Guantánamo

Department of Defense , Joint Task Force Guantánamo, Guantánamo Bay, Cuba, APO AE 09360

Fax : +1 305 437 1241

Formule d'appel : Dear Rear Admiral, / Amiral,

Directeur du Bureau des questions relatives aux détenus :

J. Alan Liotta, Principal Director, Office of Detainee Affairs

Office of the Assistant Secretary of Defense, 2900 Defense Pentagon, Washington DC 20301-2900, États-Unis

Courriers électroniques *via* le site Internet : <http://www.defenselink.mil/fag/comment.html>

Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur le Directeur,

COPIES À :

Membre du Congrès des États-Unis :

Rep. Jan Schakowsky, 1027 Longworth House Office Building, Washington, DC 20515, États-Unis

Fax : + 1 202 226 6890

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

Nom du document : AMR_51_164_2007_ext_fra.doc
Répertoire : \\Condor\archives\A archiver\Publics-Internes
Modèle : C:\Documents and Settings\Frédéric\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : États-Unis. Préoccupations pour la santé / Détention illégale
Sujet : Abdul Hamid al Ghizzawi
Auteur : ÉFAI
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 26/10/2007 09:50:00
N° de révision : 6
Dernier enregistr. le : 26/10/2007 09:52:00
Dernier enregistrement par : Geraldine
Temps total d'édition : 8 Minutes
Dernière impression sur : 26/10/2007 11:03:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 3
Nombre de mots : 1 485 (approx.)
Nombre de caractères : 8 173 (approx.)